



Preavis de départ appartement 2 locataires

Par **iimonetti**, le **01/03/2010 à 12:59**

Bonjour,
J'ai signé un bail de location HLM le 11 août 2005 avec une personne, Mr Melhaa. Cependant cette personne a décidé, au lendemain de la signature, de ne pas aménager avec moi. J'ai donc habité seule cet appartement avec mes 2 enfants. Mon bailleur a été prévenu.
Aujourd'hui, je souhaite donner mon préavis de départ. Cependant mon bailleur me dit qu'il faut que je prévienne Mr Melhaa. Je ne sais absolument pas où il travaille ni où il habite... Comment faire ?
D'autre part, si Mr Melhaa souhaite reprendre l'appartement, le bailleur me dit que je suis responsable des loyers non payés par Mr Melhaa.
En 2008, j'ai trouvé un article très intéressant : "La cour d'appel de Paris dit dans un arrêt rendu le 29/09/05, relatif à un litige concernant un locataire parti sans laisser d'adresse et un colocataire resté dans les lieux, que l'occupant restant doit bénéficier du transfert de bail en application de l'article 14 de la loi du 06/07/1989, que l'occupant doit justifier du départ brusque et imprévisible du locataire en titre", mais mon bailleur me dit qu'il ne peut me faire un transfert de bail.
J'ai l'impression de tourner en rond...
J'aimerais donner mon préavis de départ et ne pas être responsable des loyers non payés par Mr Melhaa.
Auriez-vous une solution ?
Merci beaucoup.